

VOTRE MDPH VOTRE AVIS

Résultat de l'enquête nationale au 31 décembre 2022

Vous êtes 66 498 participants à avoir répondu à l'enquête de satisfaction en 2022 contre **51 217 en 2021, soit une évolution de + 30%**



2 personnes sur 3

sont très satisfaites ou satisfaites de leur MDPH



4 personnes sur 5

apprécient l'accueil et l'écoute des agents de leur MDPH



Pour 6 répondants sur 10,

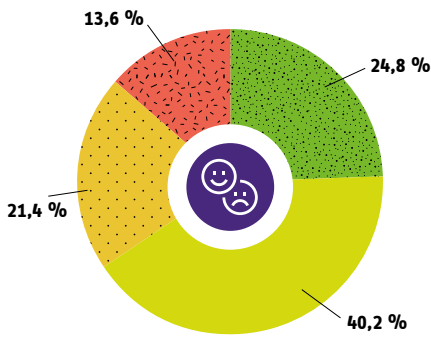
les aides correspondent globalement à leurs besoins



6 personnes sur 10

sont insatisfaites du délai de réponse de leur MDPH

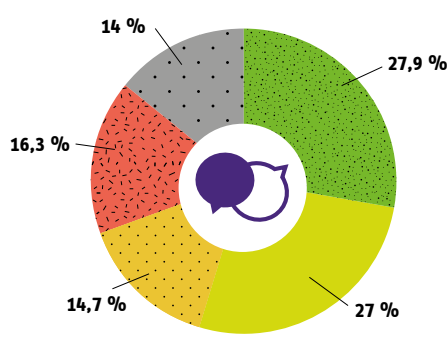
**Continuez de donner votre avis
sur mamdph-monavis.fr**



Satisfaction générale

Taux de réponse : 84,4 %

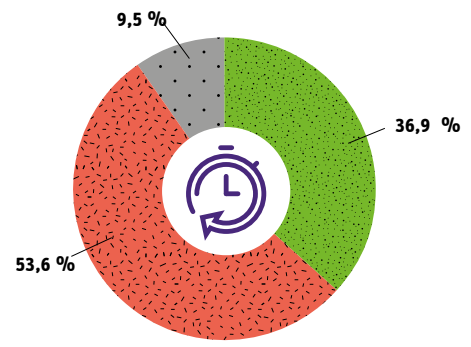
- Très satisfait de la MDPH
- Satisfait de la MDPH
- Insatisfait de la MDPH
- Très insatisfait de la MDPH



Est-ce que les aides que vous avez répondu à vos besoins ?

Taux de réponse : 96,9 %

- Oui
- Plutôt Oui
- Plutôt Non
- Non
- Vous ne savez pas

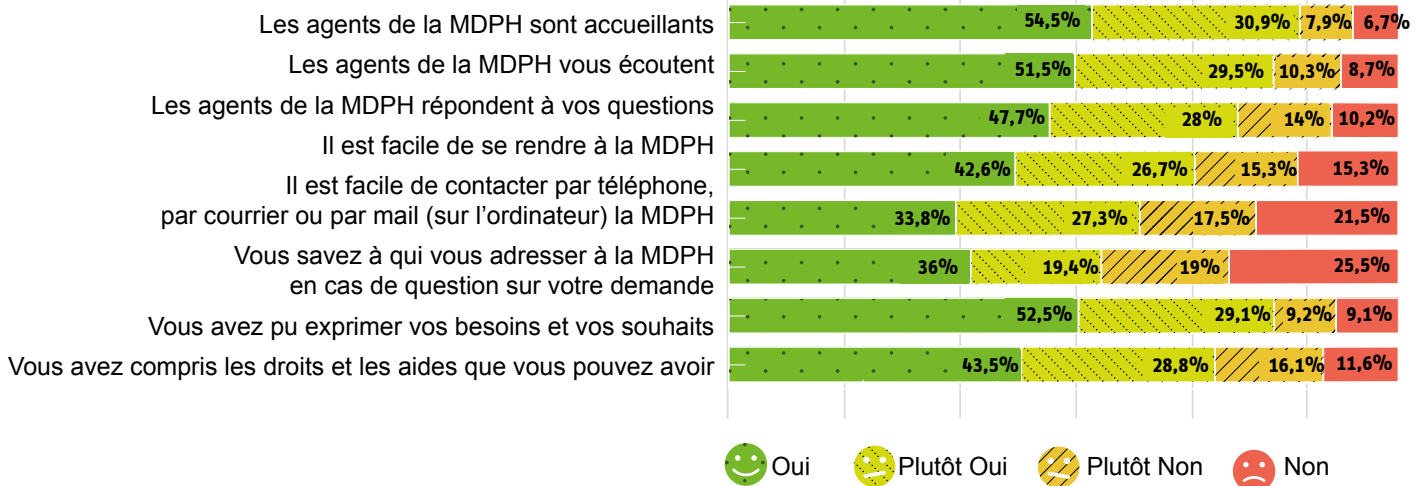


Que pensez-vous du temps de réponse de la MDPH à vos demandes d'aide ?

Taux de réponse : 98%

- Il est satisfaisant
- Il n'est pas satisfaisant
- Vous ne savez pas

Niveaux de satisfaction



Ce que vous appréciez

« L'écoute, la proximité, la bienveillance et la disponibilité »

« L'amabilité des agents. »

« J'ai appris en recevant ma nouvelle carte d'invalidité, qu'il ne faudrait plus la renouveler et qu'elle était permanente. »

« La palette d'aides de toutes sortes, qui permet selon les difficultés de trouver des solutions afin de nous faciliter la vie chaque jour. »

« L'aide apportée pour remplir le dossier parfois difficile à remplir seul. »

« Le fait d'avoir un référent pour son dossier et un bureau dans

lequel on peut voir des conseillers directement. »

« L'orientation vers des associations est bénéfique. »

« L'accompagnement dans mon projet et mon parcours. »

« Le fait que les démarches administratives puissent se faire par envoi dématérialisé. »

Ce que vous souhaitez voir amélioré

« La durée de prise en charge des dossiers. »

« L'accusé de réception du dossier a mis du temps à arriver. »

« Les notifications de décisions plus simples. »

« Ce serait bien de ne pas devoir faire des démarches tous les ans »

Nos actions pour faciliter l'accès aux droits

- > Évolution des critères d'éligibilité générale à la prestation de compensation du handicap (PCH) et à l'aide humaine pour les personnes présentant des altérations des

- fonctions psychiques, cognitives mentales ou des troubles du neurodéveloppement
- > Lancement de travaux de simplification du formulaire de demande en cas de renouvellement
- > Développement de téléservices pour les personnes